

**RAPPORT DE LA MISSION D'EVALUATION DES LEÇONS
APPRISES DES PROJETS REDD+ DANS LE BASSIN DU CONGO
Volet social et gouvernance en RDC**

**Belmond Tchoumba
Forest Programme Manager
WWF RDC
Février 2015**

1 Contenu

2	Résumé exécutif	4
0.	Introduction.....	5
1.	Rappel des objectifs de la mission.....	5
2.	Démarche méthodologique	6
2.1	Identification des projets REDD+ à visiter	6
2.2	Le champ et approche d’investigation	6
3.	Présentation sommaire des projets visités	8
3.1.	Programme d’Afforestation et de Déboisement Évité Isangi	8
3.1.1.	Objectifs et résultats attendus	9
3.1.2.	Principales activités et résultats attendus.....	9
3.1.3.	Durée	10
3.1.4.	Localisation, bénéficiaires et impacts	10
3.1.5.	Quelques réalisations	11
3.2.	Projet Pilote REDD géographiquement intégré EcoMakala	11
3.2.1.	LOCALISATION :	11
3.2.2.	OBJECTIFS	12
3.2.3.	DUREE DU PROJET	12
3.2.4.	COUT ET FINANCEMENT.....	12
3.2.5.	Activités et résultats attendus.....	12
3.2.6.	BENEFICIAIRES DU PROJET ET IMPACT DU PROJET SUR LES BENEFICIAIRES	12
3.3.	Projet pilote REDD+ autour de la réserve de biosphère de Luki en RDC	13
3.3.1.	Localisation.....	13
3.3.2.	Objectifs.....	13
3.3.3.	DUREE DU PROJET	14
3.3.4.	COUT ET FINANCEMENT	14

3.3.5. Activités et résultats attendus.....	14
3.3.6. BENEFICIAIRES DU PROJET ET IMPACT DU PROJET SUR LES BENEFICIAIRES	14
4. Des leçons apprises	15
4.1. Reconnaître et garantir les droits fonciers des communautés locales	15
4.2. Structuration et renforcement des communautés locales	17
4.3. Le rôle déterminant des CARG dans la concertation locale et la gestion des conflits.....	17
4.4. Appropriation par les communautés locales	18
4.5. Nécessité d'un mécanisme de gestion des conflits.....	18
4.6. Certification indépendante : outil de renforcement de la gouvernance des projets REDD+ 18	
4.7. Empowerment : sortir de la logique paternaliste	19
4.8. Quid du consentement libre informé et préalable et (CLIP)	19
4.9. La question des peuples autochtones.....	20
Conclusion	20
Annexes	21
Documents consultés	21

2 Résumé exécutif

0. Introduction

La mission d'évaluation des leçons apprises des projets REDD+ dans le bassin du Congo, est réalisée dans le cadre du projet de renforcement des capacités institutionnelles en matière de REDD+ pour une gestion durable des forêts dans le bassin du Congo (projet régional REDD+) financé par le fonds pour l'environnement mondial et exécuté par la Banque mondiale et la COMIFAC.

La cellule d'appui qui pilote le projet a pour missions (i) de renforcer l'expertise des promoteurs de projets REDD+ dans les six pays du bassin du Congo (Cameroun, Congo, RDC, RCA, Gabon et Guinée équatoriale) ; (ii) de capitaliser et de disséminer les bonnes pratiques issues des expériences menées dans les projets REDD+ auprès des promoteurs de projets et enfin (iii) de capitaliser l'expérience des projets REDD+ auprès des coordinations nationales REDD+ (CN-REDD).

Six (6) résultats spécifiques sont attendus de la cellule d'appui, à savoir: (i) la mise à jour d'un inventaire complet des projets et des initiatives REDD+ dans les six pays du bassin du Congo; (ii) l'évaluation et la capitalisation des leçons apprises des projets et initiatives REDD+ auprès des CN-REDD et des promoteurs de projets; (iii) la mise en place de cadre d'homologation de projets REDD+ et de registres REDD+ dans les pays du bassin du Congo et au niveau régional; (iv) la mise en place et l'animation d'un réseau des acteurs des projets REDD+ ; (v) la mise en place d'un site web en vue de faciliter le partage et la capitalisation des informations ainsi que la mise en réseau des acteurs et enfin (vi) la fourniture des appuis techniques et des formations aux promoteurs de projets et initiatives REDD+.

Le présent travail s'inscrit justement dans le cadre du deuxième résultat de la cellule d'appui. Compte tenu de la diversité des types de projets et des contextes nationaux, l'équipe de mise en œuvre de la cellule d'appui estime qu'une analyse générale des leçons apprises portant sur tous les projets et tous les sujets risque de donner des résultats très disparates. Aussi a-t-elle opté pour des analyses approfondies sur des sujets ciblés. Les questions sociales et la gouvernance ont ainsi été identifiées par les promoteurs des projets eux-mêmes pendant les ateliers nationaux de lancement du projet. Il s'agit de la participation des parties prenantes y compris l'application du CLIP, la définition de la structure organisationnelle des projets, la gestion des enjeux fonciers et de la question des droits sur le carbone, la contractualisation des engagements, mécanismes de répartition des bénéfices, etc.).

1. Rappel des objectifs de la mission

Conformément aux termes de référence de la mission, les objectifs du volet social et gouvernance sont formulés de la façon suivante :

- Etablir sur la base de l'évaluation de quelques projets ou programmes sous nationaux parmi les plus avancés les leçons apprises dans l'identification et la prise en compte des enjeux sociaux et de gouvernance ;
- Etablir au vu d'une revue des processus nationaux de préparation au REDD+ ainsi que des processus de réformes politiques d'intérêt pour le REDD+, les leçons apprises dans l'établissement des directives ou des mesures nationales relatives aux sauvegardes sociales;
- Evaluer l'alignement des projets et programmes sous-nationaux sur ces directives et ces exigences nationales en matière de sauvegardes sociales
- Evaluer les mesures relatives à la prise en compte des projets et programmes sous-nationaux dans des mécanismes (en place ou à l'étude) de compensation des coûts d'opportunité ou de partage des bénéfices provenant de la rémunération des efforts en matière de réduction réductions d'émission.

2. Démarche méthodologique

2.1 Identification des projets REDD+ à visiter

Le choix des projets, objet de la mission d'évaluation des leçons apprises a privilégié la diversité des sites, le niveau d'avancement du projet, et l'accessibilité de l'information au sein des projets. De plus, le temps imparti à l'activité ainsi que les moyens disponibles pour le déploiement sur le terrain ont aussi été déterminants dans la sélection des projets à évaluer. Ainsi, une dizaine de projet en cours d'exécution en RDC a été examinée et le choix final a été porté sur le projet REDD+ Luki financé par FFBC et exécuté par WWF RC, projet ECOMAKALA, lui aussi financé par FFBC et exécuté par le programme Est de WWF-RDC et le projet JADORA. Les deux premiers projets font parties des projets pilotes REDD+ portés par le gouvernement de la RDC et sont appelés à alimenter la réflexion sur la stratégie nationale REDD+ sur la base des leçons apprises. Le dernier projet par contre est porté par une entreprise privée. Seul le projet Jadora a fait l'objet d'une visite de terrain, alors que les deux autres, exécutés par WWF ont fait l'objet d'une revue documentaire.

2.2 Le champ et approche d'investigation

Conformément aux termes de références, la mission a visé à rechercher les leçons apprises de la mise en œuvre des projets REDD+ sur les volets sociaux et gouvernance.

Pour les besoins de cette mission, la bonne gouvernance locale a été considéré comme étant l'ensemble des bonnes pratiques de gestion des affaires publiques locales s'inscrivant dans le strict respect des règles et procédures en vigueur et dans l'intérêt supérieur des usagers des services publics locaux. Elle implique l'adoption et la mise en œuvre de règles, de procédures, d'institutions et de mécanismes permettant aux citoyens d'exprimer leurs

intérêts, d'exercer leurs droits et de participer au développement de leur localité¹. Plus pratiquement notre analyse des aspects sociaux des projets REDD+ a été faite selon une grille composée des principaux indicateurs suivants :

- Participation il a été question de savoir dans les mesure les communautés locales bénéficiaires des projets participent aux processus de prise de décision, à la planification, à la mise en œuvre et au suivi des activités du projet, surtout celles qui les concernent directement ;
- Transparence : dans quelle mesure les informations sur le projet, même ceux considérés sensibles sont partagées avec les communautés locales ;
- Responsabilité démocratique
- Primauté du droit ici il s'est agi de savoir dans quelle mesure le projet dans sa mise en œuvre respecte et garanti les droits fondamentaux des communautés locales, notamment les droits fonciers,
- Efficacité
- Equité
- « Empowerment » : dans quelle mesure le projet à renforcer les pouvoirs et la position des communautés locales
- « Ownership » : dans quelle mesure le projet a permis une appropriation par les communautés afin d'en assurer la durabilité et la replicabilité
- « Accountability » : dans quelle mesure et avec quels outils le projet rends compte aux aux différentes parties prenantes, y compris les communautés locales ?

Quant aux aspects sociaux, notre analyse a reposé sur la version préliminaire des standards sociaux et environnementaux REDD+ en RDC en cours de développement et dans une certaine mesure la procédure d'homologation des projets REDD en cours de révision. Ces principaux principes sont les suivants :

- Les projets/initiatives REDD+ protègent les forêts naturelles, favorisent l'accroissement de services environnementaux et renforcent la préservation de la biodiversité.
- Les projets/initiatives REDD+ favorisent la transparence et la bonne gouvernance
- Les projets/initiative REDD+ prévoient des voies de recours et mettent en place les mécanismes des réparations justes et équitables d'éventuelles pertes et/ou dommages subis par les tiers (communautés et autres parties prenantes).
- Les bénéfices économiques et sociaux générés par les Projets/initiatives REDD+ sont partagés équitablement par les parties prenantes intéressées.

¹ MILOHIN Dédègnon Bienvenu : la gouvernance locale. http://www.awepa.org/wp-content/uploads/2013/08/MILOHIN_GOUVERNANCE-LOCALE-POSSOTOME.pdf

- Les projets/initiatives REDD+ favorisent l'émergence de nouvelles opportunités économiques pour contribuer au développement durable des communautés locales et autochtones.
- Les projets/initiatives REDD+ soutiennent les pratiques de conservation et de gestion des communautés locales et autochtones.
- Les projets/initiatives REDD+ assurent la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, notamment les communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales.
- Les projets/initiatives REDD+ respectent les droits de l'homme, ceux des travailleurs qu'ils emploient et les droits aux terres et ressources naturelles des communautés riveraines.

Pour chacun de ces principes, la question de recherche s'est posée en termes d'outils, de stratégie et d'approches déployés pour en assurer le respect.

Pour les interlocuteurs, il n'a pas été facile de faire la différence entre l'évaluation de l'efficacité de leur projet et l'évaluation des leçons apprises. Aussi avons-nous observé quelques réticences dans l'accueil de l'équipe mais aussi au cours des entretiens. Cette réticence était d'autant plus compréhensible que cette mission n'a été initiée ni par le bailleur de fonds, ni par un partenaire impliqué dans la mise en œuvre. Toutefois la technique utilisée et les attitudes adoptées ont aidé à améliorer le climat des échanges. En effet, il a été question de ne pas s'écarter de la question principale de la mission qui est celle de savoir comment les projets ont intégrés ou pris en compte les aspects gouvernance et sociaux dans leur mise en œuvre. Pour chaque indicateur nous nous intéresserons aux outils développés, à leurs forces et leurs faiblesses, à leur efficacité, à leur stratégie de mise en œuvre, aux différentes cibles etc. un accent particulier a aussi été mis sur les difficultés rencontrées par les projets dans la prise en compte de la gouvernance et des aspects sociaux.

3. Présentation sommaire des projets visités

3.1. Programme d'Afforestation et de Déboisement Évité Isangi

Jadora LLC² est une société de gestion durable des ressources des terres basée à Seattle dont la mission est de contribuer à l'atténuation du changement climatique, à la préservation de la diversité biologique et à l'amélioration des moyens d'existence des populations, à travers une approche innovante et économiquement durable de la préservation de la forêt.

² La mission Jadora est de créer des occasions d'affaires durables pour les habitants des pays en développement et en transition à travers le développement et la vente de crédits compensatoires de carbone, et, en outre, d'établir des programmes de renforcement social durable, de conservation de la biodiversité ainsi que des mécanismes de protection de l'écosystème grâce à la vente de ces crédits de carbone

Jadora s'est associé avec la compagnie forestière SAFBOIS³ pour développer le programme d'afforestation et de déboisement évité Isangi autrement appelé dans ce rapport projet REDD Jadora Isangi. Il s'agit de la conversion d'une ancienne concession forestière en concession de conservation en vue de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre tout en générant des crédits de carbone commercialisable sur le marché international. La concession couvre une superficie totale de 334 000 hectares⁴ mais la zone de projet REDD couvre une superficie de 187 000 ha de forêt primaire.

3.1.1. Objectifs et résultats attendus

Le projet vise à protéger une forêt biologiquement diversifiée avec des milliers d'espèces rares et en déclin, ainsi que d'améliorer les moyens de subsistance de la population locale qui en dépendent. Le projet aborde ainsi la question de la déforestation en RDC à un niveau local, la prévention des émissions qui seraient produites à partir de la conversion des forêts en terrains pour l'agriculture de subsistance.

L'objectif climatique est de réduire les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts au cours de la durée du projet. L'objectif communautaire est la création d'emplois, l'éducation et l'accès aux soins. L'objectif de la biodiversité est de protéger l'habitat et d'autres préoccupations des espèces clés.

3.1.2. Principales activités et résultats attendus

Le projet Jadora se veut ambitieux et envisage des activités dans les domaines de l'agriculture, de la consommation d'énergie, de l'observation des forêts, de l'éducation, de la santé et de la sensibilisation communautaire.

Dans le domaine de l'agriculture, le projet entend aider les populations locales à soutenir la fertilité des sols des terrains cultivés pour réduire la nécessité de défricher la forêt, et développer des sources alternatives de protéines afin de réduire la pression de la chasse sur les animaux de la forêt.

Dans le domaine de l'énergie, l'action du projet visera la construction et la distribution des foyers améliorés et le reboisement, notamment à base d'essences locales.

Sur le plan de l'éducation le projet envisage de distribuer le matériel scolaire dans les écoles et directement aux écoliers des villages riverains. Le projet se propose également d'appuyer la construction de nouvelles écoles et les salaires des enseignants et même réduire les charges des frais scolaires des parents.

Au plan de la santé, Le projet mettra en œuvre un certain nombre d'activités relatives aux soins de la santé, y compris la réparation des cliniques, la distribution de médicaments pour les maladies graves comme le paludisme, le choléra, la dysenterie, la fièvre jaune et autres maladies intestinales, ainsi que le parrainage des visites mensuelles ou bimensuelles par des médecins pour les villages locaux et le soutien aux programmes de planification familiale.

³ Société Africaine de Bois, SPRL

⁴ Voir la note d'idée (PIN) du projet

Jadora a établi un partenariat avec l'Institut des Agents Pathogènes Emergents de l'Université de Floride, qui possède une vaste expérience sur le terrain des soins de la santé autant en matière de financement, de formation que dans la conduite de ces activités.

Pour ce qui est de La sensibilisation communautaire, un centre communautaire primaire sera ouvert dans un emplacement central au sein de la zone du projet, suivie par des centres individuels dans des villages stratégiques dans la zone du projet. Ces centres deviendront des lieux d'éducation, de sensibilisation, et des réunions communautaires. En outre, chaque centre sera mis à disposition de toute personne vivant au sein de la communauté pour un usage communautaire, tels que l'utilisation de machines à coudre, de matériel de réparation de vélos, etc.

Enfin, le projet envisage de mettre en œuvre un programme pilote de micro-financement de projets qui fournirait des fonds pour permettre aux villageois d'investir dans des infrastructures (des étangs, des enclos, des systèmes d'irrigation, etc.) en contrepartie de leur participation à un programme pour éviter la déforestation. Il contribuera ainsi au renforcement des capacités et encouragera les efforts entrepreneuriaux d'utilisation de nouvelles méthodes d'agriculture et d'aquaculture.

En termes de résultats attendus et d'impacts, le projet entend contribuer à l'atténuation du changement climatique grâce à l'arrêt de l'exploitation forestière et la mise d'autres activités habilitantes. Ce faisant le projet pourrait réduire près dix millions de tonnes de CO₂. De plus, le projet vise l'amélioration des moyens d'existence de près de 20 000 habitants des communautés locales riveraines. Enfin, le projet envisage de contribuer à la préservation de la diversité biologique de la forêt concernée. C'est ainsi que toute la zone du projet est considéré comme une haute valeur de conservation en raison de la richesse de sa diversité biologique. Elle sera donc traitée comme telle.

3.1.3. Durée

La durée entend se développée sur une période de 30 ans, bien évidemment en tenant compte du marché international du carbone.

3.1.4. Localisation, bénéficiaires et impacts

Les bénéficiaires à court terme sont les communautés locales du Territoire d'Isangi situé dans le voisinage étendu du projet, y compris les villages de Yafunga, Djabir, et Yofala ainsi que d'autres villages plus petits situés le long du Congo et de la rivière Lomami.

Grâce au projet, les populations locales bénéficieront immédiatement de possibilités d'emploi accrues, ils auront accès à des appuis pour l'adoption de pratiques durables de gestion agricole et sylvicole, ainsi que pour la gestion et le réinvestissement des surplus.

La séquestration du carbone à grande échelle dans la concession pourrait avoir un impact sur toute la population du Territoire d'Isangi et dans le District de la Tshopo plus généralement. Ceci pourrait se faire au travers de la réplification de projets similaires dans les zones protégées supplémentaires et / ou concessions d'exploitation forestière

La mission Jadora est de créer des occasions d'affaires durables pour les habitants des pays en développement et en transition à travers le développement et la vente de crédits compensatoires de carbone, et, en outre, d'établir des programmes de renforcement social durable, de conservation de la biodiversité ainsi que des mécanismes de protection de l'écosystème grâce à la vente de ces crédits de carbone. Les membres de l'équipe possèdent des doctorats ainsi que de l'expertise sur le terrain en ingénierie environnementale, biologie de la conservation, botanique, zoologie et anthropologie du développement. Jadora a actuellement des contrats de gestion avec des intérêts en RDC, au Kenya et en Tanzanie pour développer et à fournir de tels programmes.

Jadora fera, au travers des fermes expérimentales, les démonstrations suivantes: • Semences pour des variétés de cultures souhaitées qui peuvent prospérer dans des environnements tropicaux.

3.1.5. Quelques réalisations

Au moment de la réalisation de la mission, le projet n'a véritablement pas démarré. Des études ont été réalisées, une équipe de suivi écologique est déployé sur le terrain. Quelques activités de sensibilisation et de démonstration en faveur des communautés sont initiées. Le document descriptif du projet (PDD) a été rédigé et validé conformément aux critères et indicateurs de l'Alliance du Climat, de la Communauté et de la Biodiversité (CCBAA). Toutefois la phase d'investissement est toujours attendue par les différentes parties prenantes. A ce stade de développement du projet, il serait nous semble prématuré de parler de leçons apprises, tant le projet est encore à ses débuts.

3.2. Projet Pilote REDD géographiquement intégré EcoMakala

Le projet ecomakala s'inscrit dans le cadre des projets pilote REDD+ élaborés par le gouvernement de la RDC et devant servir de laboratoire à l'élaboration de la stratégie nationale REDD+. Il est appelé à servir de test en vraie grandeur, dans une zone forestière menacée de dégradation des hypothèses, conçues sous forme d'activités, pouvant concourir à la conception d'une approche REDD. Le projet est porté par WWF Belgique qui est responsable direct devant le bailleur de fonds et il est exécuté sur le terrain par WWF RDC en collaboration avec un certain nombre de partenaires nationaux et internationaux dont l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), l'Office National Français des Forêts (ONFi), l'Université catholique de Louvain, l'organisation de Nation Unies pour l'Habitat (UN Habitat° et WWF US.

3.2.1. LOCALISATION :

Le projet interviendra dans la province du Nord-Kivu dans la périphérie du Parc national des Virunga (PNVi). Cette aire protégée est en effet menacée par la coupe illicite des arbres par la population riveraine très pauvre. Plus précisément, le projet interviendra dans trois zones de Rutshuru, Nyiragongo et Masisi.

3.2.2. OBJECTIFS

Le projet « Projet Pilote REDD géographiquement intégré EcoMakala+ » a pour objectif global de contribuer à la réduction de la déforestation et de la pauvreté dans le bassin du Congo. Plus spécifiquement, il vise à :

- Augmenter la couverture forestière et améliorer les conditions de vie des populations riveraines des forêts ;
- Etablir des conditions de base nécessaires pour permettre à la RDC d'être éligible aux avantages des marchés du carbone et de paiement des services d'écosystème.

Les impacts du projet sont d'ordre environnemental, climatique, social, institutionnel et financier/économique. En effet, l'installation des micro-boisements privés entrainera une diminution de la pression sur les forêts naturelles protégées (et non protégées), ce qui contribuera ainsi à la conservation de la biodiversité. Sur le plan climatique, le projet permettra la réduction des émissions de gaz à effet de serre, grâce à l'augmentation du taux de couverture forestière et la réduction du rythme de déforestation. Il contribuera à terme à la constitution des stocks de carbone et à la réduction du réchauffement climatique.

3.2.3. DUREE DU PROJET

Les investissements initiaux pour la mise en projet s'échelonnent sur une durée de 3 ans à partir de . Il est ensuite prévu d'explorer le potentiel de pérennisation du projet à travers les marchés émergents du carbone ou d'autres systèmes de paiement basés sur les résultats carbone.

3.2.4. COUT ET FINANCEMENT

Le coût total est estimé à 2.494.891 € financé par le Fond Forestier du Bassin du Congo logé à la Banque Africaine de Développement (BAD).

3.2.5. Activités et résultats attendus

Le financement acquit servira à terme à réduire la déforestation de 15% dans le Parc des Virunga. Dans l'immédiat, les populations seront rémunérées pour le reboisement de 1.000 ha dans le Parc des Virunga, à créer 1.000 ha de micro-boisements agro-forestiers individuels pour les bénéficiaires du projet, et à subventionner la distribution de 4000 foyers améliorés à 4000 ménages (20.000 personnes). Le projet aura des effets positifs tangibles sur les revenus des populations.

3.2.6. BENEFICIAIRES DU PROJET ET IMPACT DU PROJET SUR LES BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires directs du projet sont les communautés riveraines des forêts du PNVi dans trois Territoires constituant la zone d'intervention du projet. Ils comprennent :

- 4000 ménages, soit au moins 20.000 personnes, qui bénéficieront de subventions sous forme de foyers améliorés et de plants forestiers et/ou fruitiers ;

- au moins 600 agriculteurs-plantiers qui bénéficieront d'appui aux micro-boisements privés ;
- les micro-entreprises légales et viables économiquement situées hors-Parc (plantiers, fabricants de foyers améliorés, fabricants de briquettes) ;
- les autorités provinciales, l'administration publique, la société civile et les communautés locales ;
- les bénéficiaires directs incluent aussi toutes les personnes qui bénéficieront des emplois temporaires lors de la production et de la mise en place et l'entretien des plantations, ainsi que dans le cadre de l'exécution d'autres travaux. Les plantiers et autres communautés impliquées directement dans le projet bénéficieront d'un revenu additionnel par la vente des produits forestiers (charbons, bois) et des emplois créés par le projet. La mise en œuvre du projet permettra en outre le renforcement des capacités du personnel de la province, et par extension, il contribuera aux efforts déployés tant par les institutions provinciales que par les institutions nationales dans la structuration de la filière bois.

3.3. Projet pilote REDD+ autour de la réserve de biosphère de Luki en RDC

Le projet pilote REDD+ Luki fait partie des six projets initiés par le gouvernement pour servir de laboratoire dans le cadre de l'élaboration de sa stratégie nationale REDD de la RDC.

Le projet est porté par le bureau WWF de Belgique et est exécuté sur le terrain par le programme WWF de RDC en collaboration avec ONFi, OSFCA, l'Université catholique de Louvain en Belgique, l'ERAIFT.

3.3.1. Localisation

Le projet intervient dans la province du Bas-Congo, et plus précisément autour de la Réserve de Biosphère de Luki (RBL) qui fait partie de la forêt transfrontalière de Mayombe. Ce site est d'une d'autant plus intéressant qu'il fait l'objet de recherches depuis les années 1950. La réserve de biosphère de Luki a été reconnue comme site du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Il faut noter que, les forêts naturelles qui entourent cette réserve sont menacées par une exploitation incontrôlée par les populations riveraines, généralement très pauvres et en croissance permanente.

Le projet intervient plus précisément dans les trois territoires de Lukula, Seke Banza et Muanda.

3.3.2. Objectifs

Le projet « Pilote REDD intégré autour de la Réserve de Biosphère de Luki (RBL) dans la forêt du Mayombe » a pour objectif global de contribuer à la réduction de la déforestation et de la

dégradation dans les forêts naturelles et à la réduction de la pauvreté dans le Bassin du Congo.

Plus spécifiquement, il vise à :

- Augmenter la couverture forestière, la régénération forestière de savanes et réduire la déforestation ;
- Améliorer les conditions de vie des populations riveraines de la RBL et mettre en place un système de gouvernance locale ;
- Contribuer au développement de la stratégie nationale REDD pour permettre à la RDC d'être éligible aux avantages des marchés du carbone et au paiement des services d'écosystème.

3.3.3. DUREE DU PROJET

Les investissements initiaux pour la mise en œuvre du projet s'échelonneront sur une durée de 3 ans à partir de 2013. Il est ensuite prévu d'explorer le potentiel de pérennisation du projet à travers d'éventuels marchés de carbone ou d'autres systèmes de paiements basé sur les performances en termes de réduction des émissions de CO₂.

3.3.4. COUT ET FINANCEMENT

Le coût total est estimé à 2.339.105 € financé par le Fond Forestier du Bassin du CONGO

3.3.5. Activités et résultats attendus

Le envisage de contribuer à la protection de 20.000 ha de forêts naturelles menacées de déboisement, de mettre en défens 5.000 ha de savanes, de créer 1.000 ha de nouveaux boisements agroforestiers pour environ 10.000 ménages. Le projet permettra en outre d'installer 200 pépinières et 30 exploitations agro-forestières pilotes, d'une part, et de renforcer les capacités des communautés concernées et de l'administration locale, d'autre part.

3.3.6. BENEFICIAIRES DU PROJET ET IMPACT DU PROJET SUR LES BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires du projet sont essentiellement constitués par les communautés locales riveraines de la RBL, qui représentent près de 100.000 personnes au total, dont 60% de femmes. Plus particulièrement, près de 10.000 ménages agricoles bénéficieront à travers les 50 Comités Locaux de Développement (CLD) des appuis du projet en matière de reconnaissance foncière, de développement de systèmes de production agricole et de systèmes de reboisement/régénération (agroforesterie, mise en défens de savanes anthropiques, production de bois énergie, protection des forêts naturelles, etc.). En outre, trente (30) paysans fermiers pilotes recevront des appuis dans la mise en place de systèmes de production intégrés et 500 paysans planteurs bénéficieront de l'aide à la plantation de petits boisements privés.

Le projet fait également intervenir des ONG locales comme prestataires de services, mais aussi des institutions de l'état (administration provinciale), qui bénéficieront d'un renforcement de capacités à travers la formation d'environ 250 agents. Toutes ces institutions sont représentées au sein du Comité local de pilotage (CLP). Le secteur privé sera sollicité pour définir et mettre en place un mécanisme de financement durable, basé sur un partenariat public – privé, garantissant une gestion transparente et responsable d'un système de crédit. Des institutions scientifiques belges telles que l'Institut Royal des sciences naturelles de Belgique (IRNSB), le Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC), les Jardins botaniques nationaux de Belgique (JBNB), l'Ecole régionale postuniversitaire d'aménagement et de gestion intégrés des forêts et territoires tropicaux (ERAIFT) apporteront une expertise complémentaire en cas de besoin.

Les impacts du projet sont d'ordre environnemental, climatique, social et financier. L'exploitation des boisements restaurés, des boisements privés et des fermes pilotes agro forestières entrainera une diminution de la pression sur la forêt protégée de la RBL et non protégées autour de celle-ci, qui pourra donc se reconstituer progressivement et contribuer ainsi à la conservation de la biodiversité.

Au plan climatique, le projet contribuera à terme à la constitution de stocks de carbone et à la réduction du réchauffement climatique. De même, les travaux de production et de mise en place des plants forestiers et agro forestiers permettront la création d'emplois temporaires

4. Des leçons apprises

La plupart des projets visités dans le cadre de cette mission d'évaluation de leçons apprises ont à peine un an d'expérience de mise en œuvre. Le projet Jadora quant à lui ne s'est véritablement pas encore déployé en raison probablement de manque de financement. C'est dire que les leçons apprises à ce stade restent prématurés et nécessite un approfondissement au fur et à mesure que l'ancrage des projets sur le terrain se renforcera. Toutefois la mission a permis de relever que la clé du succès des projets REDD+, du moins sur le plan social et de la gouvernance repose sur un certain nombre de facteurs qui incluent la reconnaissance et la garantie des droits fonciers des communautés locales et peuples autochtones impliqués, leur implication dans le processus de prise de décision et de suivi sur les questions qui les concernent, de l'appropriation des initiatives par les communautés et les autres parties prenantes impliquées, la capacité des projets à gérer et résoudre efficacement les conflits, de l'équité dans le partage de bénéfices, de l'implication des femmes en particulier etc.

4.1. Reconnaître et garantir les droits fonciers des communautés locales

La reconnaissance des droits fonciers des communautés locales apparaît en filigrane dans tous les projets visités comme prérequis à la mise en œuvre des activités REDD+. La question de réforme foncière est d'ailleurs identifiée comme des piliers habilitants dans la stratégie

nationale REDD+. Si au niveau national la réforme connaît un certain ralentissement, sur le terrain par contre, différents projets ont adoptés différentes stratégies pour faire face au défi de la reconnaissance des droits fonciers des communautés locales. Cette question est d'autant plus sensible qu'il est souvent à la base des violents conflits qu'a connus la RDC ces dernières années.

Les outils déployés au niveau des projets REDD+ pour comprendre en vue de sécuriser les droits des communautés sont nombreux et variés. Jadora par exemple utilise « la cartographie participative pour acquérir une meilleure compréhension des ressources forestières et des frontières d'un point de vue local ». Cet outil peut s'avérer utile dans la documentation des droits fonciers collectifs mais reste inopérant lorsqu'il s'agit des droits individuels. A Goma dans la province du Nord Kivu, le projet Ecomakala met un point d'honneur à s'assurer que les éventuels reboiseurs disposent des droits reconnus sur les terres devant faire l'objet de reboisement. Les éléments de preuves des droits fonciers sont variés et comprennent entre autres :

- Carnet de paiement de redevance coutumière établit la preuve du paiement d'une redevance coutumière payée et donc confère des droits de jouissance à l'acquéreur
- Acte de vente : C'est un document signé par le chef terrien ou un vassal qui vend un champ. Il est toujours contresigné par le chef coutumier pour certifier cette vente
- Acte de reconnaissance : Il est signé par le chef terrien qui amodie une portion de terre au vassal
- Reçu : C'est un acte délivré par le gérant au locataire dans une concession après acquittement du loyer. Il octroie le droit d'accès et de jouissance
- Fiche d'occupation parcellaire : C'est un document délivré par le chef de Secteur sur les parcelles à usage résidentiel

A côté de ces initiatives, d'autres comme le syndicat de défense des intérêts paysans (SYDIP), développent des « Contrats d'amodiation des terres coutumières » en vue de faciliter les transactions foncières.

Ces éléments ne sont pas des preuves légales de propriété foncière en RDC, car seul le certificat d'enregistrement peut légalement attester de la propriété foncière. Toutefois, faute d'avoir été règlementés par un texte légal ou réglementaire, continuent à être régis par les coutumes locales⁵. C'est justement de la coutume que les transactions foncières telles que décrites précédemment tirent leur légitimité et sont acceptées par l'ensemble des parties prenantes.

⁵ Voir à ce sujet le Guide pratique de résolution et de prévention des conflits fonciers publié en 2010 par le Réseau Haki Na Amani avec le soutien de l'Union Européenne.

4.2. Structuration et renforcement des communautés locales

L'organisation, la structuration et le renforcement des capacités des communautés locales constituent la clé de voute de la durabilité sociale des initiatives REDD+. Dans le cadre du projet Ecomakala, WWF met un point d'honneur à accompagner la structuration des reboiseurs en associations, lesquels reçoivent diverses formations techniques et managériales. WWF envisage aussi d'appuyer la création de coopératives de producteurs de charbon de bois (makala) dans une perspective de spécialisation des organisations paysannes. De même, des associations de production et de commercialisation des foyers améliorés sont mises en place et renforcées. Il existe ainsi à Goma un réseau d'associations de producteurs de foyers améliorés (REPROFCA) constitué d'une vingtaine d'associations locales avec au total plus de 630 membres dont 527 femmes. L'appui organisationnel aux communautés locales a au moins cinq avantages : il facilite l'appropriation des initiatives et donc en assure la durabilité ; il permet de capitaliser les connaissances, permet de limiter le nombre d'interlocuteurs et disposer d'un interlocuteur stable ; les associations représentent les ménages impliqués dans les activités de reboisement mais aussi assure le suivi de leurs activités. Il est prévu qu'après la fin de l'appui financier du CBFF, ces associations pourront se constituer comme porteur de projet REDD pour interagir avec les autres parties prenantes.

4.3. Le rôle déterminant des CARG dans la concertation locale et la gestion des conflits

Le Conseil Agricole Rural de Gestion (CARG) est une structure de concertation entre les différents acteurs tant publics que privés œuvrant dans le secteur de l'agriculture et du développement rural au niveau des entités territoriales bien précises, à l'instar des Chefferies et des Secteurs. La mission de CARG est de pallier à l'absence d'un dialogue entre les acteurs étatiques et non étatique du monde rural. Composé de deux-tiers des paysans, le CARG est appelé à apporter des réponses concertées et complètes aux problèmes liés aux tracasseries, aux conflits fonciers. Il donne aussi la possibilité aux paysans de s'organiser en filières pour obtenir un meilleur prix de leurs productions. Il apparaît que le CARG est un outil essentiel de promotion de la gouvernance locale en ce qu'il constitue le cadre par excellence de concertation entre différentes parties prenantes au sein d'une entité territoriale décentralisée. Il joue un rôle essentiel dans l'aménagement du territoire et dans la gestion d'éventuels conflits fonciers. Compte tenu des risques élevés de conflits fonciers dans les projets REDD, on se serait attendu à voir les porteurs de projet s'adosser sur cet outil pour améliorer la communication et la concertation autour de leurs initiatives et élaborer des mécanismes de prévention et de gestion des conflits. Si certains projets REDD en RDC reconnaissent la place et le rôle des CARG et essaient de l'utiliser au mieux, tel n'est malheureusement pas le cas des projets visités dans le cadre de cette mission.

4.4. Appropriation par les communautés locales

Il est évident que la durabilité des projets REDD+ repose en grande partie sur les capacités des communautés locales à s'en approprier. Les populations villageoises sont identifiées comme moteurs importants de la déforestation, par la pratique de l'agriculture itinérante sur brûlis. Si par ce fait elles sont une partie du problème, elles sont aussi potentiellement une partie de la solution. Aussi est-il important qu'elles ne soient pas considérées comme de simples bénéficiaires des projets, mais aussi et surtout comme de véritables acteurs de la lutte contre la déforestation. L'appropriation est bien évidemment liée au niveau d'implication et de participation des communautés et des mécanismes qui sont mis en place pour la faciliter, mais aussi elle dépendra des outils qui seront développés pour renforcer les capacités économiques et leur niveau de prise de responsabilité dans les initiatives qui les concernent. Dans le cadre des projets Ecomakala et Luki, on observe un transfert progressif de responsabilités aux institutions représentatives des communautés locales, notamment les associations de reboiseurs, les réseaux de production et de commercialisation des foyers améliorés, les coopérative de producteurs de charbon de bois etc. Toutes ces organisations sont renforcées pour prendre la relève des activités du projet à la fin de la subvention du FFBC.

4.5. Nécessité d'un mécanisme de gestion des conflits

Les risques de conflits, notamment ceux liés au foncier, aux droits d'accès aux ressources forestières et au partage de bénéfices sont importants dans les projets REDD+. Ces risques ont été bien identifiés par la plupart des projets dans leur phase d'identification et de conception. Cependant, aucune des projets que nous avons visités dans le cadre de la mission d'évaluation des leçons apprises, n'a intégré les approches de prévention et de gestion des conflits qui pourraient commencer tout simplement par l'élaboration participative d'un mécanisme ou des procédures de gestion des conflits.

Sans mécanisme de gestion des conflits, il probable que les voies des communautés locales ne soient pas toujours entendus ou s'expriment de façon violente. La procédure de règlement des conflits pourrait être aussi un outil de prévention et de lutte contre la corruption, dans la mesure où elle donne la possibilité aux parties prenantes de pouvoir se plaindre en cas de besoin et de nécessité.

4.6. Certification indépendante : outil de renforcement de la gouvernance des projets REDD+

De nombreuses initiatives de certifications de carbone sont sur la place publique, les unes aussi compliqués que les autres. Un accent est en général mis sur la vérification des réductions d'émission avec une faible emphase sur les questions sociales et de gouvernance.

A ce stade, les projets sont encore en phase de réflexion sur les standards de certification qui seraient les plus adaptés à leurs besoins et objectifs spécifiques. Au niveau des projets REDD+ Luki et Ecomakala, la réflexion s'oriente vers l'utilisation du standard Goldstar qui

entre autres critères intègrent les aspects sociaux relatifs aux peuples autochtones, aux conditions de travail des travailleurs, à la santé et à la sécurité au travail, à la lutte contre la corruption et contre toute forme de discrimination. Jadora par contre a opté pour le standard CCBA (Alliance Climat, Communauté et Biodiversité). Les Standards CCB identifient des projets de gestion des terres qui apportent des bénéfices positifs nets à l'atténuation des changements climatiques, aux communautés locales et à la biodiversité. Ces Standards CCB sont importants à toutes les phases de planification et de gestion, de la conception à la mise en œuvre et au suivi. Jadora a franchi la première étape par la validation du projet. Cette validation suggère que la conception du projet est conforme au standard CCB et donc intègre les bénéfices attendus pour les communautés locales.

De toutes les façons, la certification indépendante des projets REDD+ en utilisant des standards qui comporte des critères sociaux est un indicateur intéressant de la prise en compte des aspects sociaux dans son projet.

4.7. Empowerment : sortir de la logique paternaliste

L'empowerment c'est le processus par lequel les communautés locales acquièrent une place et jouent un rôle plus important dans la gestion des affaires qui les concernent. C'est aussi le fait pour les communautés d'être plus autonomes et plus indépendant dans le processus de prise de décision. L'empowerment est indicateur important de succès de tout projet de développement. Les communautés renforcées de façon appropriée sont susceptible de s'approprier les initiatives de développement et REDD+ ne fait pas exception, et assurer ainsi leur perpétuation, indépendamment des appuis externes. Le développement de l'entrepreneuriat social à Goma grâce à l'appui des initiatives de production et de commercialisation des foyers améliorés ou des entreprises de production de pépinière participe de « l'empowerment » des groupes sociaux impliqués. Les association ou coopératives dépendent de moins en moins de l'appui du projet pour assurer leur viabilité.

4.8. Quid du consentement libre informé et préalable et (CLIP)

Le consentement libre informé et préalable (CLIP) est un principe du droit international selon lequel une communauté a le droit de donner ou de refuser son consentement à des projets susceptibles d'influencer négativement sur les terres qu'elle possède, occupe ou utilise traditionnellement et sur les ressources dont elles dépendent. Il est supposé être négocié entre les promoteurs des projets et les communautés locales afin de garantir des règles de jeu équitables entre les protagonistes, garantir les droits des populations et la sécurité des investissements. Le clip procède ou devrait procéder d'une démarche participative, négociée au cours de laquelle la place et le rôle des communautés sont connus et respectés. Le CLIP est le moyen par excellence de reconnaissance des droits des communautés et de leur implication dans les projets REDD+. Aucune des projets REDD+ ne fais mention de l'expression CLIP de façon explicite, même si la gestion participative fait partie de la stratégie d'intervention de tous les promoteurs. Le projet REDD Luki a par exemple intégré la démarche inclusive pendant la phase d'identification et de conception du

projet à travers la consultation des autorités administratives, politiques et coutumières, ainsi que les représentants des bénéficiaires. Les préoccupations soulevées au cours de ces consultations ont été pris en compte dans la conception du projet.

Il reste tout de même important que les promoteurs de projet intègre expressément le CLIP dans leur démarche, compte tenu de la nature, les enjeux et les implications éventuelles des projets REDD+ pour les communautés locales et les peuples autochtones.

4.9. La question des peuples autochtones

Conclusion

La mission d'évaluation des leçons apprises sur le plan social et de la gouvernance des projets REDD+ en RDC au sein de trois projets pilotes situés dans trois différentes provinces du pays. Deux de ces projets sont des projets portés par une ONG internationale et dont la finalité est de renseigner les discussions sur la stratégie nationale REDD et le troisième est porté par le secteur privé et consiste à la transformation d'une concession d'exploitation forestière en une concession de conservation. Ce projet vise à générer des crédits de carbone qui seront vendus sur les marchés internationaux. Les deux premiers projets ont la particularité d'être de très courte durée alors que le troisième qui se projette dans les trente prochaines années peine à se déployer, sans doute en raison de la morosité du marché volontaire de carbone.

Bien qu'il soit relativement prématuré de parler de leçons apprises pour des projets d'aussi courte durée il reste que des pistes importantes restent à explorer pour améliorer la gouvernance et les aspects sociaux des projets REDD+ en RD Congo.

Le projet REDD+ Ecomakala en tout point de vue semble être le projet qui a le plus grand nombre de chose à offrir en termes de leçons apprises. Il relève que ces leçons ne sont pas le seul fait du projet REDD+ financé par le FFBC mais le résultat des interventions conjugués de nombreux partenaires qui s'inscrivent dans la durée. Ce projet est en réalité construit sur les acquis d'autres projets qui l'ont précédé et qui poursuivaient pratiquement les mêmes objectifs.

La principale difficulté de ce travail a résidé dans son approche. Nous avons essentiellement à une revue documentaire. En dehors du projet Isangi qui a fait l'objet d'une visite de terrain, nous nous sommes contentés des différents rapports et autres publications disponibles sur les deux autres. Le choix du projet à visiter sur le terrain n'était malheureusement pas le bon, tout simplement parce que le projet n'est pas tout à fait opérationnel. Il va manquer dans ce travail les perceptions des principaux concernés que sont les communautés et les autres parties prenantes locales qui n'ont pas pu être consultés directement.

Qu'à cela ne tienne, les quelques leçons apprises évoquées dans le présent rapport méritent l'attention des porteurs de projet pour s'assurer ou maximiser les bénéfices sociaux des projets REDD+

Annexes

Termes de référence

Documents consultés

- WWF Ecomakala Sustainable charcoal to protect Virunga National Park
- The scale and reach of sustainable energy has changed dramatically since the Ashden Awards were founded, 12 years ago. Martin Wright reports from Goma - See more at: <http://www.forumforthefuture.org/greenfutures/articles/congo-project-wins-2013-ashden-award#sthash.9wWhz4PY.dpuf>
- WWF Project and Priority Programme: Technical Progress Report
- Troisième Edition Standards Climat, Communauté et Biodiversité VCS Standard VCS Version 3 Requirements Document 8 October 2013, v3.4
- The Gold Standard Afforestation/Reforestation (A/R) Requirements
- Democratic Republic of Congo: sustainable charcoal to protect virunga national park
- Project Idea Note (PIN) pour les projets REDD+ JADORA
- JADORA & SAFBOIS. Document Descriptif du Project (PDD) Pour validation par "Alliance du Climat, de la Communauté et de la Biodiversité (CCBA)" Mars 2012
- LE PROJET : PILOTE REDD INTEGRE AUTOUR DE LA RESERVE DE BIOSPHERE DE LUKI. PAYS : RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
- Projet pilote REDD géographiquement intégré ECOMAKALA+. République Démocratique du Congo
- CBFF ECOMAKALA+ REDD+ pilot project, Brochure produite pas WWF Belgique en 2003
- CBFF Luki REDD+ pilot project Brochure produite pas WWF Belgique en 2003
- Ecomakala technical note
- ECOMakala: Meeting energy needs, fighting poverty and protecting the forests of the Virunga National Park in North Kivu (DRC) WWF.Be, nov 2013
- Gestion participative des Ressources Naturelles dans les Réserves de Biosphère L'expérience du WWF dans les réserves de Luki, Yangambi (RDC) et Dimonika (République du Congo). WWF Be, 2013.
- Integrated REDD Pilot Project around the Luki Biosphere Reserve in Mayombe Forest. PROJECT APPRAISAL REPORT June 2011 CBFF

- Projet pilote REDD intégré autour de la réserve de biosphère de Luki dans la forêt du Mayombe. Rapport d'évaluation du projet Juin 2010 par CBFF